

**Au Collège communal  
Administration communale  
Grand Place 1  
6850 PALISEUL**

**Objet : PALISEUL – Schéma de développement communal – Entrée en vigueur**

Madame, Monsieur,

En date du 10 février 2020, vos services me transmettaient une copie du certificat d'affichage relatif à la publication de la décision d'adoption définitive de votre schéma de structure communal qui n'a pas été annulée par le Ministre Willy Borsus.

Conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale, votre schéma de structure communal devenu schéma de développement communal est d'application au cinquième jour qui suit le jour de publication, soit à partir du 11 février 2020.

Je me charge d'en informer Monsieur Desquesnes, Fonctionnaire délégué.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice.



Fabienne THONET

Chef de service : Fabienne Thonet, Directrice, [fabienne.thonet@spw.wallonie.be](mailto:fabienne.thonet@spw.wallonie.be)  
Chef du Département : Michel DACHELET, Inspecteur général.



**CONTACT**

Département de  
l'Aménagement du territoire et  
de l'Urbanisme  
Direction de l'Aménagement  
local  
Rue des Brigades d'Irlande 1,  
B - 5100 NAMUR  
Tél. : + 32 (0)81 33 21 11  
Fax : +32 (0)81 33 22 85

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Anne DAUBECHIES  
Tél. : 081 33 25 68  
[anne.daubechies@spw.wallonie.be](mailto:anne.daubechies@spw.wallonie.be)

**VOTRE DEMANDE**

Numéro :  
Nos références :  
DATU/DAL/FT/SSC/Pali seul  
Commentaires éventuels...

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service :  
[www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be).